Carbios

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
Carbios
Biopôle Clermont-Limagne
Rue Emile Duclaux
63360 Saint Beauzire

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carbios, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - lle de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neullly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neullly-Sur-Seine, Nice, Potitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine, le 21 avril 2015

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron



COMPTES SOCIAUX & ANNEXES

BILAN

(en milliers d'euros)	Note	2013	20
ACTIF IMMOBILISE	4		
Immobilisations incorporelles		72	13
Concessions, brevets, licences, logiciels		72	13
Immobilisations corporelles		14	74
Matériel de bureau et informatique		14	6
Matériel & équipement de laboratoire			65
Installations et agencements		0	1
Avances sur immobilisations en cours			4
Immobilisations financières		157	17
Dépôt et cautionnement		7	2
Contrat de liquidité	4	150	8
Actions propres	4		70
TOTAL ACTIF MOBILISE		243	1 09
ACTIF CIRCULANT			
Etat - créances	5.1	1 353	1 32
Subventions à recevoir	9	48	7
Stock matières premières laboratoire			20
Autres créances		0	
Disponibilités et VMP	6 et 7	14 598	11 099
Charges constatées d'avance	5	114 - 3	7115
TOTAL ACTIF CIRCULANT		16 113	12 647
TOTAL GENERAL		16 356	13 733



(en milliers d'euros)	Note	2013	2014
(en miniers a euros)	Note	2013	201-
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital		2 617	2 627
Primes d'émission, de fusion, d'apport		13 496	13 654
Report à nouveau		-798	-2 959
Subvention d'investissement		11	3
Résultat de l'exercice		-2 160	-2 210
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13 165	11 116
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	9	1 401	1 947
PASSIF CIRCULANT	10		
Emprunt	9		152
ournisseurs et comptes rattachés		1 110	196
Dettes fiscales et sociales		223	258
Autres dettes		0	64
Subvention perçue d'avance		457	O
TOTAL PASSIF CIRCULANT		1 790	670
OTAL GENERAL		16 356	13 733



COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Note	2013	2014
Produits d'exploitation	9	900	664
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		3 164	2 912
Impôts, taxes et versements assimilés		9	13
Salaires et traitements		602	736
Charges sociales		162	220
Dotations aux amortissements sur immobilisations		39	81
Autres charges		40	66
Total charges d'exploitation		4 016	4 028
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 116	-3 364
Produits financiers		4	48
Charges financières		18	0
RESULTAT FINANCIER	6	-14	48
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-3 130	-3 316
Produits exceptionnels		9	16
Charges exceptionnelles		0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
RESULIAI EXCEPTIONNEL		9	-15
mpôts sur les bénéfices	13	-961	-1 090
BENEFICE OU PERTE		-2 160	-2 210



TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A) Résultat de l'exercice Amortissement et dépréciations (y compris subventions d'investissement) Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-2 160	-22
Amortissement et dépréciations (y compris subventions d'investissement)		-22
(y compris subventions d'investissement)	30	
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation	32	7
	584	-1 3
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-1 544	- 3 49
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		
Acquisitions d'actifs immobilisés	-32	-90
Acquisition d'immobilisations financières	-155	-2
Variation des dettes sur immobilisations		(
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	-187	-86
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		
Ressources nettes de l'émission d'actions et de BSA	12 743	16
Encaissement provenant d'emprunts	О	15
Encalssement d'avances remboursables	757	54
Trésorerie nette provenant des activités de financement	13 500	86
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C)	11 768	-3 49
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 830	14 59

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Euros	Capital social	Prime d'émission	Bon de sous- cription	Subv. d'invest. (nette)	Résultat de la période	Report à nouveau	Total revenant aux ac-tionnaires
CP au 31/12/2013	2 616 791	13 486 857	9 508	10 625	-2 160 148	- 798 451	13 165 183
Affectation résultat N-1					2 160 148	- 2 160 148	
Augmentation/ réduction de capital	2 450	5 425					7 875
	7 980	151 962					159 942
Souscription BSA/BCE							
Résultat 31/12/2014				- 7 500	-2 209 848		-2 217 348
CP au 31/12/2014	2 627 221	13 644 244	9 508	3 125	-2 209 848	-2 958 599	11 115 652



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



🖹 Note 1 – La Société

CARBIOS (« la Société ») est une société innovante spécialisée en chimie verte, développant des technologies de pointe pour la valorisation des déchets plastiques et la production de biopolymères.

La Société, constituée en avril 2011 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 20 février 2013.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 19 décembre 2013. Alternext est un système multilatéral de négociation organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Le présent exercice fait état des comptes arrêtés au 31 décembre 2014, il s'agit du troisième exercice social de la Société.

Note 2 - Evènements marquants de l'exercice

Après avoir fait le screening des innovations accessibles (académiques ou privées), et des partenaires potentiels dans le domaine des biopolymères, CARBIOS a monté en 2012 le projet innovant collaboratif THANAPLAST™, dont elle est Chef de File.

Ce projet représente un budget global de 22 millions d'euros sur 5 ans, dont 15 millions portés en propre par CARBIOS, pour lequel elle a obtenu d'OSEO-ISI une aide publique de 9,8 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros attribués à CARBIOS.

Les travaux de Recherche et Développement au titre du projet THANAPLAST™ ont débuté en 2012, même si les dépenses de Recherche et Développement ne sont prises en compte dans l'assiette de l'aide OSEO-ISI qu'à compter d'avril 2012 (le contrat cadre de financement a été signé en décembre 2012, avec effet rétroactif). La Société s'est conformée au calendrier fixé par le contrat cadre, et a clôturé avec succès la deuxième étape clé du programme le 30 juin 2014.

Dans le cadre des travaux menés depuis sa création, CARBIOS a d'ores et déjà déposé 10 demandes de brevets, et a par ailleurs acquis, au niveau mondial, des droits d'option exclusive de licence sur deux demandes de brevets. l'une déposée par le CNRS et l'Université de Poitiers et l'autre par le CNRS, l'Université de Poitiers &

L'année 2014 est également marquée par l'investissement dans un laboratoire, dont la date de mise en service effective est le 1er juillet 2014. Celui-ci permettra à CARBIOS de soutenir son déploiement industriel.

L'effectif de CARBIOS représente douze salariés au 31 décembre 2014, essentiellement composé de chercheurs.

Les principaux évènements sur le plan juridique intervenus au cours de l'exercice 2014 sont détaillés dans la rubrique 5.1 Faits juridiques marquants au cours de l'exercice 2014 du présent Rapport Annuel.

Continuité d'exploitation :

L'hypothèse de la continuité d'exploitation est retenue dans la mesure où les ressources financières dont dispose la Société lui permettent de poursuivre son effort de Recherche et Développement et notamment de couvrir les besoins de financement jusqu'au terme du projet THANAPLAST™.



Note 3 - Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels sont conformes au référentiel français, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation (Cf. Note 2 - Evènements marquants de l'exercice);
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes 2014 qui ont été arrêtés le 4 mars 2015 par le Conseil d'Administration.

La présente clôture comptable arrêtée le 31 décembre 2014 porte sur une durée de douze mois (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014). Les informations financières sont ainsi comparées à celles du deuxième exercice social de la Société, clos le 31 décembre 2013, d'une durée de 12 mois.



Note 4 - immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les mouvements ayant affecté l'actif immobilisé sont les suivants :

Actif immobilisé (en euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels, site internet	15 747	8 900		24 647
Brevets	97 769	80 971		178 740
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau et informatique	26 292	69 996		96 288
Installations et agencements		20 820		20 820
Mobilier	8 152	4 278		12 430
Agencements et équipements laboratoire		679 771		679 771
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Cautions et dépôt de garantie	7 384	19 623	7 384	19 623
Contrat de liquidité	150 000		61 601	88 399
Actions propres		69 778		69 778
IMMOBILISATIONS EN COURS		43 310		43 310
TOTAL	305 344	997 447	68 985	1 233 806

Amortissements et provisions (en euros)	Durée d'amort.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels, site internet	lan	10 989	7 725		18 714
Brevets	10 ans	31 013	23 807		54 820
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau et informatique	3 ans	16 626	18 751		35 377
Installations et agencements	7 à 10 ans	0	1 577		1 577
Mobilier	5 ans	3 516	2 049		5 565
Agencements et équipement laboratoire	5 à 10 ans	O	27 020		27 020
TOTAL		62 144	80 929		143 073



• Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. La durée d'amortissement des brevets détenus par la Société est estimée à 10 ans, correspondant à la durée prévue de consommation des avantages économiques attendus du portefeuille de propriété industrielle de la Société.

Les frais de dépôt des brevets ou droits de propriété industrielle acquis au cours de l'exercice ont été immobilisés et sont amortis à compter de leur utilisation. Les compléments de frais et les extensions postérieures sur les brevets immobilisés sont amortis sur la durée restant à courir pour la demande à laquelle ils les rattachent.

La nature des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice par la Société, conduit à leur enregistrement intégral en charges d'exploitation.

• Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par la Société, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

L'année 2014 est marquée par la création d'un laboratoire de développement situé à Saint-Beauzire représentant un investissement au 31 décembre 2014 de 680 K€. Les installations ont été mises en service le ler juillet 2014, les durées d'amortissement sont comprises entre 5 et 10 ans selon la nature et la durée de vie des actifs concernés.

• Contrat de liquidité et actions propres

Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

- > les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré - premier sorti » est appliquée. Au 31 décembre 2014, la Société détient 5.316 titres CARBIOS représentant 70 K€.
- > les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres immobilisations financières » et représentent 88 K€ au 31 décembre 2014.

Note 5 - Créances et charges constatées d'avance

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A un an	A plu d'un ar
ACTIF CIRCULANT & CHARGES D'AVANCE			
Impôt sur les bénéfices (1)	1 090 688	1 090 688	
Taxe sur la valeur ajoutée	228 508	228 508	
Autres créances (2)	6 185	6 185	
Subventions à recevoir	77 123	77 123	
Charges constatées d'avance (3)	119 075	119 075	
TOTAL	1 521 579	1 521 579	

⁽¹⁾ La créance d'impôt sur les bénéfices correspond au Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au titre de l'année civile 2014. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de Jeune Entreprise Innovante, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Au 31 décembre 2013, il avait été enregistré 961 K€ au titre du Crédit d'Impôt Recherche 2013, remboursé le 30 mai 2014. (2) Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. La comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013) à hauteur de 6 K€ au 31 décembre 2014.

⁽³⁾ Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation ordinaires rattachées à des exercices ultérieurs.



Note 6 - Instruments de trésorerie

En vue d'optimiser la rémunération de sa trésorerie disponible, la Société a eu recours à deux catégories d'instruments de trésorerie :

- En ouvrant des comptes à terme et des bons à moyen terme pour un montant global de 8.000 K€ au 31 décembre 2014, permettant de bénéficier d'une rémunération attractive ainsi que d'un capital garanti et disponible à tout moment. Les intérêts résultant de ces instruments financiers s'élèvent à 45 K€ au 31 décembre 2014 (dont 16 K€ d'intérêts courus).
- En souscrivant des SICAV de trésorerie pour un montant de 2.854 K€. La plus-value latente sur ces placements, non comptabilisée mais intégrée au résultat fiscal, s'élève à 9 K€ au 31 décembre 2014. Les plus-values réalisées sur les cessions intervenues durant l'exercice 2014 s'élèvent à 3 K€ au 31 décembre 2014.

Note 7 - Disponibilités

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue, ainsi que les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

Au 31 décembre 2014, la Société disposait de 229 K€ sur des comptes à vue, et de 16 K€ d'intérêts courus sur les comptes à terme.

Note 8 - Capitaux propres

· Composition du capital social

> Le capital social

Par décision en date du 13 janvier 2014, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2013, a décidé de mettre en œuvre l'option de surallocation prévue dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers et, en conséquence, a décidé d'augmenter le capital par émission de 11.400 actions supplémentaires, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale soit 14,03 euros par action. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les rapports complémentaires établis par le Conseil d'Administration et le Commissaire aux comptes à cette occasion ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social et ont été portés à leur connaissance lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a alors pris acte que le capital social était augmenté d'un montant nominal de 7.980,00 euros, pour être porté de 2.616.791,10 euros à 2.624.771,10 euros

Enfin, suite à l'exercice en date du 4 septembre 2014 de 3.500 BCE-2012-2, il a été créé 3.500 actions nouvelles. Ces actions ont été souscrites au prix de 2,25 euros (soit 0,70 euro de valeur nominale et 1,55 euros de prime d'émission). L'augmentation de capital en résultant, portant le capital de 2.624.771,10 euros à 2.627.221,10 euros sera constatée par le Conseil d'Administration qui se tiendra le 4 mars 2015.

Le capital social est désormais divisé en 3.753.173 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,70 euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3 738 273	0,70 €	2 616 791,10 €
Réduction de capital			
Titres émis	14 900	0,70 €	10 430,00 €
Titres remboursés ou annulés			
TITRES EN FIN D'EXERCICE	3 753 173	0,70 €	2 627 221,10 €



> Les primes d'émission

Les primes d'émission versées accompagnant les augmentations de capital ont été inscrites au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Au 31 décembre 2014, les primes d'émission versées hors frais d'augmentation de capital s'élèvent à 13.644.244 euros, détaillées dans le tableau ci-dessous :

Augmentations de capital	PV d'AG	Actions émises	Valeur nominale par action	Prime d'émission par action	Prime d'émissior
Capital à la constitution	Statuts	500 000	1€	- €	- €
	17/01/2012	300 000	1€	- €	- €
	10/05/2012	700 000	1€	- €	- €
	09/07/2012	577 780	1€	1,25 €	722 225 €
	28/09/2012	75 555	1€	1,25 €	94 444 €
Augmentations de capital	04/12/2012	533 332	1€	1,25 €	666 665 €
	18/12/2013	116 647	0,70 €	6,315 €	736 628 €
	18/12/2013	934 959	0,70 €	13,33 €	12 463 003 €
	13/01/2014	11 400	0,70 €	13,33 €	151 962 €
		3 500	0,70 €	1,55 €	5 425 €
SOUS-TOTAL		3 753 173			14 840 352 €
Frais directs mputés					-1 196 108 €
TOTAL					13 644 244 €

Pour rappel, les frais directs liés à l'introduction de la Société sur le marché Alternext intervenue en 2013, s'élevaient à 1.196.108 euros.

Le poste « Primes d'émission » inscrit au passif du bilan inclut en outre les sommes reçues lors de la souscription des Bons de Souscription d'Actions (*Cf. Note 8.3 - Instruments financiers dilutifs ci-après*), soit 9.508 euros au 31 décembre 2014.

> Résultat par action

Au 31 décembre 2014, le résultat net par action s'élève à - 0,59 euros.

• Répartition du capital social

Au 31 décembre 2014, les 3.753.173 actions composant le capital social se répartissent comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1 499 998	39,97 %	2 999 996	56,30 %
Fonds gérés par Truffle Capital	1 362 880	36,31 %	1 362 880	25.58 %
Partenaires scientifiques	75 555	2,01 %	151 110	2,84 %
Management et administrateurs	2	0,00 %	2	0,00 %
Actions auto-détenues	5 316	0,14 %	5 316	0,10 %
Flottant	809 422	21,57 %	809 422	15,19 %
TOTAL	3 753 173	100,00 %	5 328 726	100,00 %

Par décision collective des associés en date du 20 février 2013, il a été décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2014, les 1.499.998 actions détenues par la société Holding Incubatrice Chimie Verte répondent à ces critères ainsi que les 75.555 actions détenues par les partenaires scientifiques.



· Instruments financiers dilutifs

> Bons de Souscription d'Action

Le tableau ci-dessous présente l'état des Bons de Souscription d'Actions (ci-après « BSA ») émis depuis la création de la Société et non exercés au 31 décembre 2014, ainsi que les informations complémentaires sur leurs caractéristiques.

	BSA	2011-1	BSA 2012-1	BSA 2012-2	BSA 2012-3	BSA 2013-1
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	Décision du Président conformément à la délégation de compé- tence consen- tie par l'associé unique du 12/07/2011	Décision du Président conformément à la délégation de compé- tence consen- tie par l'associé unique du 08/06/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 04/12/2012	Décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26/07/2013
Nombre de BSA émis	2 506	1 253	170 000	20 241	7 000	14 400
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	3 7	759	170 000	20 241	7 000	14 400
Point de départ d'exercice des bons	15/07/2012		En fonction de la réalisation des critères d'exercice (cf. modalités ci-dessous)	28/09/2013	04/12/2014	26/07/2014
Nombre de BSA souscrits	3 7	/59	170 000	20 241	7 000	14 400
Prix de souscription ou d'achat du bon	0,1	10	Gratuit	0,22	0,22	0,22 = montant fixé par un expert indépendant
Date d'expiration	12/07/2021	08/06/2022	28/09/2022	28/09/2022	04/12/2022	26/07/2023
Modalités d'exercice du bon (nb = nombre)	Possibilité d'exer x de bons entre la juillet de chaq pour la le le fois le hauteur de 626 k selon la règle sui cant à courir à cci juillet 2011 - attribués a * nb de mois éco 15/07/2011)/48)	le 15 avril et le ue année et 15/07/2012, à cons, calculé vante commen- ompter du 15 nb total de BSA u bénéficiaire	Possibilité d'exercer les bons après transfert par le bénéficiaire à CARBIOS d'au moins une souche d'intérêt de la souchothèque du bénéficiaire dont les propriétés de dégradation auront été validées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'accord de collaboration de recherche signé entre le bénéficiaire et CARBIOS	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la première fois à partir du 28/02/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2012-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 28/09/2012) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 04/12/2012, et pour la première fois à partir du 04/12/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2012-3 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 04/12/2012) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la première fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2013-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48
Prix d'exercice	1		2,25	2,25	2,25	80% du prix d'IPO
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0		0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0		O	o	0	O
Bons de souscription susceptibles d'exercice	3 75	59	170 000	20 241	7 000	14 400



> Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise

Le tableau ci-dessous présente l'état des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (ci-après « BSPCE ») émis depuis la création de la Société et non exercés au 31 décembre 2014, ainsi que les informations complémentaires sur leurs caractéristiques.

	BCE 2011-1	BCE 2011-2	BCE 2012-1	BCE 2012-2	BCE 2013-1	BCE 2013-2
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	Décision de l'associé unique le 06/04/11	Décision de l'associé unique le 06/07/2011	Décision collective des associés en date du 28/09/12	Décision collective des associés en date du 28/09/12	Décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26/07/2013
Nombre de BSPCE émis	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800
Point de départ d'exercice des bons	15/04/2012	15/07/2012	01/02/2013	28/09/2013	26/07/2014	26/07/2014
Nombre de BSPCE souscrits	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Date d'expiration	06/04/2021	06/07/2021	28/09/2022	28/09/2022	26/07/2023	26/07/2023
Modalités d'exercice du bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 janvier et le 15 janvier et le 15 avril de chaque année et pour la 1½m fois le 15/04/2012, à hauteur de 8750 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 avril 2011 : x = (nb total de BCE 2011-1 attribués au bénéficiaire* nb de mois écoulés depuis le 15/04/2011) /48)	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1ère fois le 15/07/2012, à hauteur de 1903 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : x = (nb total de BCE 2011-2 attribués au bénéficiaire* nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011) /48)	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 01/02/2012, et pour la l'ére fois à partir du 01/02/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2012-1 attribués au bénéficiaire* nb de mois écoulés depuis le 01/02/2012) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la 1ère fois à partir du 28/09/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2012-2 attribués au bénéficiaire* nb de mois écoulés depuis le 28/09/2013) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1 ^{ère} fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2013-1 attribués au bénéficiaire* nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la lera fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2013-2 attribués au bénéficiairer nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48
Prix d'exercice	1	j	2,25	2,25	80% du prix d'IPO	80% du prix d'IPO
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0	0	0	3 500 (*)	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	O	0	0	4 500	0	2 400
Bons de souscription susceptibles d'exercice à la date du présent document	35 000	7 614	77 386	8 000	36 000	2 400

^(*) Un salarié de la Société a exercé 3.500 BCE 2012-2 en date du 4 septembre 2014.



Note 9 - Avances conditionnées et subventions

 Avances remboursables accordées par des organismes publics

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de Recherche et Développement de la Société dont le remboursement est conditionnel est présentée au passif sous la rubrique des autres fonds propres « Avances conditionnées ».

· Subventions recues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en « Produits courants » en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits de l'exercice.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

> Aide OSEO-ISI : THANAPLAST™

La Société a obtenu de Bpifrance le 19 décembre 2012, au titre du projet THANAPLAST™, une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 3.707 K€ et de subventions à hauteur de 3.108 K€ répartis sur 60 mois de 2012 à 2017. Les aides sont débloquées au rythme de l'avancée du projet et par la remise à Bpifrance de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé prévus par le contrat cadre signé avec cet organisme.

Le contrat cadre prévoit que l'achèvement de chaque étape clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

En euros	1 ^{er} versement	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	TOTAL
Année versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Subvention	709 000	923 000	322 000	388 000	300 000	465 657	3 107 657
Avance remboursable	644 000	879 000	860 000	625 000	143 000	556 214	3 707 214
TOTAL	1 353 000	1 802 000	1 182 000	1 013 000	443 000	1 021 871	6 814 871

Le 30 juin 2014, la Société a clôturé avec succès la deuxième étape clé, la troisième étape clé ayant débuté le 1er juillet 2014. Depuis sa création la Société a perçu :

En euros	1er versement	2 ^{èma} versement	3 ^{eme} versement	Tota
Date de versement	21/12/2012	27/09/2013	28/11/2014	
Subvention	709 000	923 000	166 184	1 798 18
Avance remboursable	644 000	757 048	546 450	1 947 498
TOTAL	1 353 000	1 680 048	712 634	3 745 682



Subvention

Le taux de subvention s'élève à 45 % des dépenses de Recherche Industrielle engagées par la Société dans le cadre du projet THANAPLAST™.

Les dépenses éligibles engagées entre le 1° avril 2012, date de démarrage du programme, et le 31 décembre 2014 se sont élevées à 4.027 K€. Celles-ci ouvrent droit à une subvention s'élevant à 1.812 K€ (4.027 K€ * 45 %) dont 1.175 K€ enregistrés au cours des exercices antérieurs et 637 K€ en 2014.

La Société a encaissé, depuis le début du programme, 1.798 K€ au titre des subventions OSEO-ISI (*voir tableau ci-dessus*). La différence, soit 14 K€ (1.812 K€ - 1.798 K€), a été constatée en créance courante (produit à recevoir).

Avance remboursable

La Société s'est engagée, en cas de succès du programme de recherche, à rembourser l'avance remboursable à OSEO-ISI à hauteur de 4.525 K€ (selon l'échéancier ci-dessous) dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet THANAPLAST™, égal à 10.000 K€.

Année 1* au plus tard le 30 juin	300 000 €
Année 2 au plus tard le 30 juin	500 000 €
Année 3 au plus tard le 30 juin	800 000 €
Année 4 au plus tard le 30 juin	975 000 €
Année 5 au plus tard le 30 juin	1 950 000 €

^{*}suivant la réalisation du seuil de 10 000 K€ de chiffre d'affaires

En outre, dès lors que le remboursement de l'avance remboursable a été effectué conformément à l'échéancier ci-dessus, le contrat prévoit le versement par la Société d'un bonus égal à 4 % de son chiffre d'affaires généré par l'exploitation, si celui-ci dépasse un montant cumulé de 100.000 K€. Ce versement complémentaire est toutefois limité dans le temps (ne s'exerce que pendant une durée de cinq années consécutives à la date de la terminaison du remboursement de l'avance), et dans son montant (plafonné à 7.100 K€).

La Société étant en phase de démarrage du programme de recherche, dont le succès est méconnu à ce jour, aucune provision n'a été enregistrée au titre de la rémunération de l'avance remboursable consentie par OSEO-ISI.

Autres aides publiques obtenues

La Société a en outre obtenu en 2013 :

- Une subvention de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 397 K€, décomposée de la manière suivante :
- o Aide à l'investissement incorporel d'un montant de 90 K€ pour l'acquisition de licences auprès de sources extérieures. Les investissements incorporels éligibles réalisés par la Société à ce jour représentent 85 K€ ouvrant droit à une subvention de 38 K€. CARBIOS a perçu un versement à hauteur de 22 K€ en janvier 2013. Une subvention à recevoir est ainsi comptabilisée à hauteur de 16 K€ au 31 décembre 2014.
- o Aide aux prestations intellectuelles externes d'un montant de 45 K€, pour la réalisation d'une étude en stratégie juridique et d'une étude stratégique en matière de technologie de l'information. Au 31 décembre 2014, une subvention à recevoir de 17,5 K€ a été enregistrée au titre du solde de la subvention, 27,5 K€ ayant été versés en janvier 2013 pour couvrir les frais engagés par la Société en 2012.
- o Subvention à la création d'emplois d'un montant de 262 K€ pour la création de 10 emplois à temps plein. Au 31 décembre 2014, la subvention à recevoir s'établit à 30 K€, suite à l'embauche d'un chercheur.
- Un prêt à taux zéro de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 152 K€ pour financer l'installation d'un laboratoire de développement intégrant deux plateformes (fermentation et plasturgie). Les investissements ayant été réalisés en 2014, le capital correspondant a été versé à la Société le 12 décembre 2014. Cet emprunt est remboursable par cinq versements annuels d'un montant de 30 K€, après un délai de différé de deux ans. Le remboursement de cette aide n'étant pas conditionnel, cet emprunt a été comptabilisé en dettes financières, au passif du bilan.



Note 10 - Echéance des dettes et produits constatés d'avance à la clôture

Etat des dettes au 31/12/2013 En euros	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 109 872	1 109 872		
Dettes fiscales & sociales	222 680	222 680		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	144	144		
Produits constatés d'avance	456 982	456 982		
TOTAL	1 789 678	1 789 678		

Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
151 800		91 080	60 720
195 974	195 974		
257 878	257 878		
61 309	61 309		
2 981	2 981		
669 942	518 142	91 080	60 720
	151 800 195 974 257 878 61 309 2 981	151 800 195 974 195 974 257 878 257 878 61 309 61 309 2 981 2 981	151 800 91 080 195 974 195 974 257 878 257 878 61 309 61 309 2 981 2 981

Note 11 - Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation figurent au bilan de la clôture de l'exercice au 31 décembre 2014 pour les montants suivants :

Etat des comptes de régularisation (en euros)	ACTIF	PASSIF
Fournisseurs, factures non parvenues		81 125
Clients, facture à établir	900	
Personnel et organismes sociaux, charges à payer		143 383
Etat, charges à payer et produits à recevoir	16 912	9 916
Subventions à recevoir	77 123	
Charges constatées d'avance	119 075	
Produits financiers à recevoir	15 892	
Subventions perçues d'avance		
TOTAL	229 902	234 423



Note 12 - Respect des contrats commerciaux en cours

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance de certaines prestations de Recherche et Développement, et des études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche, est évalué à la date de clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société, ou en charge constatée d'avance du coût des services à réaliser par les sous-traitants au cours des exercices futurs.

Dans le cadre du projet THANAPLAST™, la société CAR-BIOS a signé plusieurs accords de collaboration avec des laboratoires académiques (CNRS, Université de Poitiers et l'INRA de Toulouse), accord de collaboration scientifique (Deinove), accords de collaboration Recherche et Développement avec des industriels (Limagrain et Barbier), accords de prestations de recherche (Université de Turin, ISPA, CNRS, INRA...).

Les enjeux financiers du projet THANAPLAST™, s'élèvent globalement à 22 millions d'euros sur 5 ans, dont 15 millions d'euros portés directement par CARBIOS, qui a donc à son tour pris des engagements financiers pluriannuels envers les partenaires et prestataires de services qui l'accompagnent sur ce programme de recherche.

Le financement du projet et le respect de ces engagements est assuré par :

- o les fonds propres de CARBIOS, représentant 17,1 millions d'euros, avant constatation des pertes depuis la création (soit 11,1 millions d'euros restant disponibles au 31 décembre 2014);
- o l'aide à l'innovation accordée par OSEO-ISI pour un montant de 6,8 millions d'euros (cf. Note 9 - Avances conditionnées et subventions).

A travers la signature d'accords de collaboration avec les partenaires académiques et scientifiques et d'accords de prestation de recherche, la société CARBIOS détient l'exclusivité mondiale de l'exploitation des résultats obtenus dans le cadre du projet THANAPLAST™ et, la propriété, ou a minima la copropriété, des titres de propriété intellectuelle sur ces résultats.



Note 13 - Impôt sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés correspond au Crédit Impôt Recherche et s'élève à 1.091 K€ au 31 décembre 2014.

Note 14 - Parties liées

Les charges facturées au 31 décembre 2014 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 125 K€.

Sur la même période, CARBIOS a versé aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence pour un montant de 61 K€ (hors cotisations sociales).

Note 15 - Engagements donnés

Engagement	
Non applicable	Indemnité de départ à la retraite
406 heures	Droit Individuel à la Formation

· Indemnité de départ à la retraite

Selon la convention collective en vigueur (Convention collective nationale des industries chimiques) les cinq années suivants le recrutement des salariés, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite est nul.

• Droit Individuel à la Formation

La législation française alloue au titre du Droit Individuel à la Formation, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec CARBIOS, vingt heures de formation individuelle par an. Ce Droit Individuel à la Formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Note 16 - Effectif

	Effectifs au 31/12/2014
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	4
Employés	
Ouvriers	
Total	12

La Société bénéficie du statut de « Jeune Entreprise Innovante ».

Note 17 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est à noter sur le début de l'exercice 2015.